

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 28 septembre 2023

Objet: Rapport annuel 2022 d'Axione Limousin

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf septembre 2023, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice: 54 - 164 voix

Présents: 30 (dont 7 procurations) - 92 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST - 6 voix - PRESIDENT - PRESENTIEL

Mme Hélène ROME – 6 voix – 2ème VP - VISIO Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3ème VP – VISIO

Mr Stéphane DESTRUHAUT - (procuration donnée à Mr Faucher) - 6 voix - 4ème VP

Mr Jean-Pierre BERNARDIE – (procuration donnée à Mr Bachellerie) – 2 voix – 5^{ème} VP Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - PRESENTIEL

Mr Pierre ALLARD - 1 voix - VISIO

Mr Jean-Louis BACHELLERIE - 1 voix - VISIO

Mr Camille CARCAT - 1 voix - PRESENTIEL

Mr Pierre COUTAUD - (suppléant de Mr Pierre Chevalier) - 2 voix - VISIO

Mr Alain DETOLLE – (suppléant de Mme Collet-Dufays) – 1 voix - VISIO Mr Alain FAUCHER – 1 voix – PRESENTIEL Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO

Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL

Mme Sylvie GERMOND - (suppléante de Mr Vilard) - 1 voix - VISIO

Mr Thierry GODME - 1 voix - VISIO

Mr Mathieu HAZOUARD - 15 voix - VISIO

Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix - PRESENTIEL

Mr Christian JACQUIER - 1 voix - VISIO

Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix

Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO

Mme Annick MORIZIO - (suppléante de Mr Leblois) - 6 voix - PRESENTIEL

Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix – PRESENTIEL
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mr Daniel SOURTY – (suppléant de Mr Delaporte) – 1 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix

Sont excusés :

Mr François VINCENT - (et son suppléant) - 15 voix - 1er VP

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) – 1 voix
Mrme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix

Mr Bruno FLEURY – (et son suppléant) – 1 voix Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) - 2 voix

Mr Jean-François LABBAT - (et son suppléant) - 1 voix

Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Marie MASSY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL - (et son suppléant) – 1 voix

Mr Philippe MOULIN - (et son suppléant) - 1 voix

Mr Olivier MOUVEROUX - (et son suppléant) - 1 voix

Mr Philippe NAUCHE - (et son suppléant) - 15 voix

Mr Vincent PEYRESBLANQUES - (et son suppléant) - 1 voix

Mr Christian PRADAYROL - (et son suppléant) - 2 voix

Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix

Mr Philippe VIDAU - (et son suppléant) - 2 voix

Mr Rémy VIROULAUD - (et son suppléant) - 2 voix

Conseiller Départemental Hte-Vienne

Vice-Présidente Département Corrèze

Vice-Présidente Département Creuse Vice-Président Département Hte-Vienne

Conseiller Agglo Bassin Brive

Conseiller comm CC Marche Combraille Aquitaine

Votants: 30 Pour soit 92 voix

Vice-Président CC Haut Limousin en Marche Président CC POL

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières

Vice-Président CC Portes Creuse Marche

Vice-Président du Syndicat de la Diège Vice-Président de la CC Creuse Grand Sud

Vice-Président CC Noblat

Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

Conseillère communautaire de la CC Quest Limousin

Vice-Président CC Val de Vienne

Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature

Vice-Président CC Haut Limousin en Marche Conseiller communautaire CC ELAN

Président de la CC Briance Combade

Adjoint au Maire de la Ville de Limoges Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne

Vice-Présidente CD87

Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière

Délégué communautaire Syndicat de la Diège

Présidente du Département de la Creuse Conseiller communautaire CC Pays Dunois

Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine Vice-Président Agglo Grand Guéret Vice-Présidente Département Corrèze Vice-Président CC Pays d'Uzerche Président CC Pays Lubersac Pompadour Vice-Président de la CC POL Conseiller Communautaire Tulle Agglo Adjointe au Maire de Limoges Vice-Président Tulle Agglo Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret Conseiller Départemental Creuse Président CC Pays Sostranien Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus Vice-Président CC Midi Corrézien Conseiller Comm CC Xaintrie Val'Dordogne Président CC Bénévent Grand Bourg Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Président CC Gartempe St Pardoux Vice-Président Agglo Bassin Brive Délégué titulaire du Syndicat de la Diège Vice-Président de la CC Creuse Confluence Conseillère Départementale de la Corrèze Vice-Président Agglo Bassin Brive Adjoint au Maire Ville de Limoges



N°867-1



Vu l'article L3131-5 du Code de la commande publique relative au rapport d'information de l'autorité concédante

Vu les articles R3131-2 et suivants du même code qui fixe les modalités de production dudit rapport ainsi que les données qu'il comprend ;

Considérant que tout délégataire de service public doit produire chaque année, avant le 1er juin, à l'autorité délégante « un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages et des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Considérant qu'Axione Limousin a transmis à DORSAL son rapport annuel le 31 mai 2023.

Considérant que ce document doit être examiné par l'assemblée délibérante et, au préalable, par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (article L.1413-1 du C.G.C.T.) qui s'est réunie le 25 septembre au matin.

Considérant que la Commission a émis un avis favorable avec les observations suivantes (Cf PV de la réunion ci-annexé) :

- Prévoir un audit sur pièce permettant de contrôler les engagements liés à l'avenant 25
- Réclamer au délégataire une mise à jour de son plan d'affaire portant sur les dernières années de la DSP
- Ouvrir les négociations sur la réalisation des investissements au cours des dernières années de la DSP, instaurant des modalités dérogatoires d'amortissement
- Commencer à ouvrir les discussions avec Axione Limousin pour anticiper la fin du contrat de concession afin de mener une prospective des biens que DORSAL pourra récupérer

Vu le rapport annuel du délégataire joint à la présente délibération ;

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical prennent acte, à l'unanimité, du rapport annuel 2022 d'Axione Limousin.

Jean-Marie BOST Président de DORSAL

Certifié transmis au représentant de l'Etat le Publié par affichage le :

